

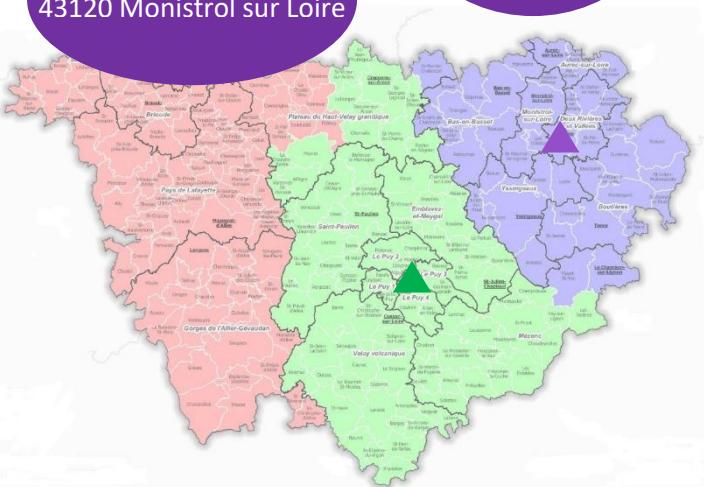
Où ?

Territoire de la Jeune Loire

Accueil – UEI
Service ambulatoire
8 Rue Vieille Charrat
43120 Monistrol sur Loire
04 71 75 19 32

Villa
19 Route de Verne
43120 Monistrol sur Loire

UEE
Collège Sacré Coeur
9 Rue du Lieutenant
Januel
43600 STE Sigolène



Territoire du Vely

Accueil
Service ambulatoire
20 Rue Lavastre
43000 Le Puy en Velay
04 71 57 69 82

Villa
1 Rue des Lilas
43700 Brives Charensac

UEE
40 Avenue du Val Vert
43000 Le Puy en Velay

UEI
19 Rue Jean Baudoin
43000 Le Puy en Velay

Où se renseigner ?

Les familles peuvent obtenir des renseignements en prenant contact avec le DITEP, ou auprès des services de soins, médecins, MDA, établissements scolaires, services sociaux...

Où s'adresser ?

La constitution du dossier :

Maison Départementale de l'Autonomie
(MDA)

78 Bis Avenue Foch
43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04 71 07 21 80

Mail : accueil.mda@hauteloire.fr

Conditions pour l'admission au DITEP

- Notification à jour de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH).
- Demande officielle des représentants légaux suite à une visite de courtoisie.
- Place disponible.

Financement

Prise en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'Association L'ESSOR

Crée en 1939 par Jean Plaquevent,
l'Association L'ESSOR est reconnue d'utilité publique.

Siège Social :
79 bis Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine



DITEP HAUTE-LOIRE

Dispositif

Intégré

Thérapeutique

Educatif &

Pédagogique

jeannedelestonnac@lessor.asso.fr

« Assurer à chaque être humain le libre essor de ce qu'il porte en lui de meilleur et d'unique au monde »

Jean Plaquevent
Fondateur de l'association

L'ESSOR JEANNE DE LESTONNAC – 20 Rue Lavastre 43000 LE PUY EN VELAY
04 71 00 81 65 – jeannedelestonnac@lessor.asso.fr
lessor.asso.fr

Pour qui ?

L'équipe interdisciplinaire accompagne 74 enfants, garçons et filles, de 0 à 20 ans “*présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages*”.

(Décret N°2005-11 du 06 janvier 2005)

Pourquoi ?

Les missions du DITEP L'ESSOR sont :

- Un suivi médical et thérapeutique.
- Un accompagnement éducatif et social.
- Un soutien à l'inclusion scolaire et professionnelle.



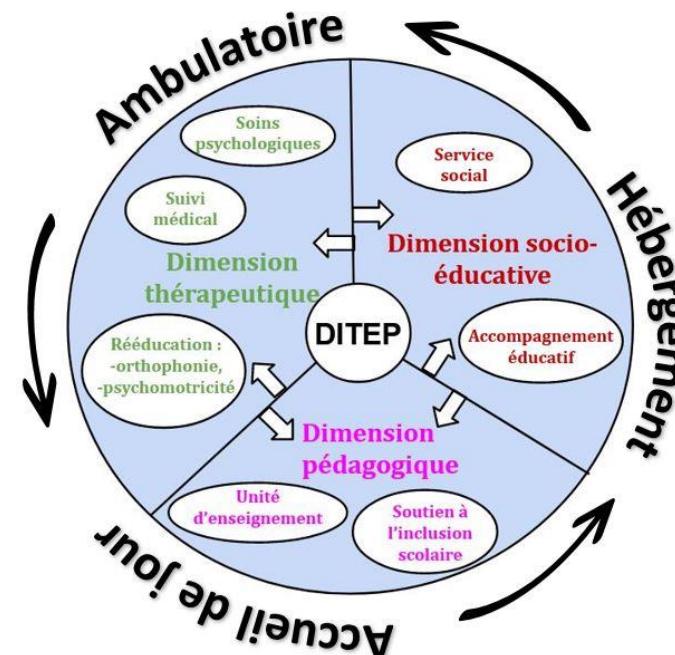
Comment ?

Le DITEP propose 3 modalités d'accompagnement qui varient en fonction du projet de chaque jeune :

- Ambulatoire
- Accueil de jour
- Hébergement à visée thérapeutique

qui s'organisent en fonction des besoins de chacun :

- Coordination des soins
- Accueil séquentiel
- Accompagnement de proximité
- Actions de prévention et sensibilisation
- Soutien à l'inclusion sociale, scolaire.
- Unités d'Enseignement Internalisées (UEI)
- Unités d'Enseignement Externalisées (UEE).



Une équipe interdisciplinaire composée de professionnels au service de l'enfant, l'adolescent et de la famille :

